

Sujet : [INTERNET] Enquête publique relative au projet photovoltaïque Germenay-Dirol (Nièvre)

De : G Jean-Pierre <jp.g

Date : 19/10/2022 17:42

Pour : "PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@nievre.gouv.fr" <pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr>

Jean-Pierre G

58800 ANTHIEN

Le 19 Octobre 2022

A l'attention de Madame Bernadette COSTE, Commissaire- Enquêteur

Madame la Commissaire-enquêteur,

J'ai l'honneur d'intervenir dans le cadre de la procédure d'enquête publique relative aux permis de construire concernant le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque située sur les communes de DIROL et GERMENAY, déposés par la société NIEVRE AGRISOLAIRE.

La demande, telle que je l'ai comprise, est sollicitée pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 39.585 kWc, comprenant 73.305 modules, 15 postes de transformation électrique, 1 poste de livraison et 3 réserves à incendie, la surface totale recouverte par les panneaux étant de 186.928 m2.

Je connais le secteur où ce projet est prévu, puisqu'il n'est éloigné de chez moi que de quelques kilomètres, sur une zone agricole qui était une surface de forêt jusque dans les années 70.

Je ne suis pas par principe opposé à la production d'électricité photovoltaïque, bien au contraire. Mais la multiplication de ce genre de projet, telle qu'on peut la constater, me semble effectué de manière anarchique, sans cohérence ni plan d'ensemble. Je précise que suis interpellé au titre de ce projet et d'autres qui sont dans les « tuyaux » notamment sur les communes de Vignol et d'Anthien. Ce dernier projet notamment, présenté par la société PHOTOSOL, me concerne particulièrement par les nuisances qu'il est susceptible de causer puisqu'il comporte des panneaux photovoltaïques entourant ma propriété sur plusieurs points situés à 200 mètres ou moins de ma maison.

J'ai bien compris qu'il était officiellement recommandé d'installer de tels projets sur des surfaces polluées ou dégradées et impropres à la culture, ou sur des surfaces telles que toitures ou parkings commerciaux. De telles surfaces existent, comme à Clamecy (Nièvre) sur les terrains pollués d'une ancienne usine chimique. Ce n'est absolument pas le cas ici et les chiffres que j'ai pu consulter laissent à voir que des surfaces disponibles de ce type seraient largement suffisantes pour répondre aux besoins. Je ne les reprends pas ici, je pense que vous avez de votre côté tous les chiffres à votre disposition.

Pour revenir au projet DIROL-GERMENAY, celui-ci semble disproportionné et visible de plusieurs communes ou hameaux alentour au détriment du paysage naturel du pays. J'ai eu l'occasion de visiter en août dernier le site déjà implanté à Verneuil dans le sud de la Nièvre, qui est situé sur un plateau et qui n'est au contraire visible qu'à la toute approche des clôtures qui en délimitent le périmètre. Les transformateurs produisent par temps ensoleillé un **bruit**

strident audible à plus de 200 mètres, mais les premières habitations se situent pour cette implantation à près d'1 kilomètre de la zone. Est-ce bien le cas du projet concerné par la présente enquête publique ?

Le projet prévoit pour prétexte la production de fourrage dans le cadre d'un projet d'**agrivoltaïsme, notion que je trouve pour le moins discutable**... Il est déjà possible en effet de produire du foin ou d'autres cultures sur l'emplacement actuel sans transformer l'endroit en zone industrielle.

La Nièvre que je connais depuis ma naissance en 1944 vit en partie du tourisme et de l'implantation de personnes venant de zones urbaines, de France où des Pays-Bas, qui viennent y rechercher le calme et la beauté des paysages. Le commerce local leur doit une bonne partie de ses recettes.

Ils occupent et réparent des maisons et des villages qui sans eux seraient à l'abandon ou à la ruine. De telles zones industrialisées les décourageront et ils iront s'installer ailleurs entraînant une désertification et la ruine de beaucoup de commerces locaux est à redouter.

Par ailleurs je crains que ce projet n'impacte négativement et de manière durable la faune et la flore locales.

Pour conclure le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque d'une telle puissance apparaît inopportun compte tenu de son importance, de sa localisation et de son absence de justification d'intérêt général.

Ce projet apparaît en l'état insuffisamment préparé et n'a donné lieu à ma connaissance ni la concertation locale nécessaire, ni à des études indépendantes et indiscutables.

Pour toutes ces raisons, je ne peux que vous faire part de **mon opposition totale à ce projet**. Espérant que vous pourrez prendre en considération ma position et mes remarques.

Avec mes sentiments les meilleurs

Jean-Pierre G